



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2232

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Désignation d'un représentant au sein de l'association

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2232**

commission principale : développement économique

objet : **Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Désignation d'un représentant au sein de l'association**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'internet et les réseaux accompagnent, accélèrent, voire initient, les transformations et les pratiques urbaines. Une part croissante des réponses aux questions posées à la ville - attractivité et compétitivité, qualité de vie, cohésion sociale, sécurité, dynamisme culturel, présence et efficacité des services collectifs ou privés, mobilité et développement durable, etc.- s'appuient déjà, dans une large mesure, sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Dans ce contexte, la Communauté urbaine de Lyon s'est mobilisée et a créée une mission numérique transversale qui doit à la fois agir sur son territoire et contribuer à faire évoluer les pratiques internes de l'institution. Il s'agit de coordonner la politique numérique avec les autres politiques publiques sectorielles et de définir une stratégie de développement numérique cohérente pour une meilleure lisibilité et visibilité des initiatives sur le territoire. Dans le même temps, la question du numérique interpelle toutes les directions de la Communauté urbaine qui travaillent sur une réflexion prospective du territoire et de l'institution.

La Fondation internet nouvelle génération (FING) est une association qui regroupe 250 adhérents : grandes entreprises, start-ups, collectivités locales, universités, laboratoires, associations et professionnels. Elle se définit comme un "think tank" (réservoir d'idées) européen de référence dont l'objectif est d'être un lieu de réseaux, de débats et d'échanges sur les innovations et transformations liées au numérique, dans une dimension de réflexion collective. La FING travaille sur des programmes au cœur des enjeux liés au numérique : villes 2.0, confiance numérique, habitants connectés, ouverture des données publiques, etc.

Elle développe également cette année, deux programmes : "Do it city" et "Citélabo", lieux de partage et de capitalisation de projets innovants sur des sujets variés, dont l'objectif est d'accompagner les acteurs de la ville et des territoires pour les amener à comprendre et à anticiper les enjeux du numérique dans l'urbain. Les thématiques proposées croisent ainsi de près celles investies par la Communauté urbaine de façon transversale : réseaux numériques, nouveaux services en mobilité, innovation, dialogue urbain numérique, données publiques et espaces publics interactifs.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine souhaite adhérer à la Fondation internet nouvelle génération (FING). Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 8 000 € nets.

La Communauté urbaine disposera d'un représentant au sein de cette association. Il appartient donc au Conseil de procéder à cette désignation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à la Fondation internet nouvelle génération (FING).

2° - Désigne madame Karine Dognin-Sauze en tant que représentante de la Communauté urbaine de Lyon au sein de la Fondation internet nouvelle génération.

3° - Autorise le versement de la cotisation annuelle correspondante.

4° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 0628 100 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.